

HEBDO

**DIRECTEUR** 

# P.V. N° I - CDO - 24 septembre 2018

**BUREAU** 

#### REUNION POLE REGLEMENTATION

<u>Présents</u>: MM. René BAERMANN, Jean-Michel ILTISS, Gilles LIX, Yann MONTAGNE, Jean-Marc SCHNELL, Vincent SERY, Benjamin SCHMITT et Pierre WILT.

Le Président de la CDO salue les personnes présentes et propose ensuite de traiter l'ordre du jour comme relaté ci-après.

### I. Bilan des stages de rentrée

- 194 arbitres ont été convoqués par groupes de niveaux sur 2 week-ends au mois de septembre 2018. Une session de rattrapage a été proposée pour les arbitres n'ayant pu se rendre sur l'un des 2 week-ends le vendredi 05 octobre 2018. Le lieu reste à confirmer.
- La CDO remercie les clubs de la SIG et de Marlenheim pour leur accueil, leur disponibilité et leur mise à disposition de leurs structures.
- Les arbitres n'ayant pu passer ou ayant échoué au test physique recevront une convocation pour la session de rattrapage le vendredi 05 octobre 2018.
- Les arbitres qui n'ont pas donné satisfaction à l'obligation du QCM seront convoqués à la session de rattrapage le vendredi 05 octobre.
- Le Président de la CDO, Yann MONTAGNE, tient à souligner qu'il a été agréablement surpris du peu d'absence des arbitres sur cette rentrée.
- Pour la saison prochaine, la CDO mène une réflexion sur une évolution du QCM afin qu'une version en ligne soit disponible.











### 2. Modifications de l'organigramme

- Quelques changements dans l'organigramme de la Commission sont à prévoir :
  - o Benjamin SCHMITT reprend le pôle formation avec Vincent SERY.
  - Jean-Marc SCHNELL, CTA du Comité, sera en charge du Pôle Ecole d'arbitrage et sera secondé par Gilles LIX.
  - O Un Pôle 3x3 a été créé et sera présidé par Ishan MEYER.

#### 3. Observations

- Les observations des arbitres vont reprendre prochainement selon les mêmes modalités que l'an dernier.
- Le groupe d'observateurs est composé d'une douzaine de personnes.
- Aucun changement n'est à prévoir sur la feuille d'observation.

### 4. Formations

- Groupes potentiels et perfectionnement : nous avons 2 groupes :
  - les potentiels pour officier en championnat territorial séniors
  - les potentiels pour évoluer à un échelon supérieur au niveau départemental.

Benjamin SCHMITT sera en charge des deux groupes secondés de Vincent SERY.

Un sondage avec différents modules de perfectionnement va être reconduit cette saison auprès des arbitres départementaux afin de savoir quels modules ils souhaitent travailler et approfondir leurs connaissances.

- La CDO a pour projet de reconduire une 2<sup>ème</sup> édition du stage de la Toussaint du 22 au 26 octobre 2018.
- Formation STAPS: Gilles LIX, Yann MONTAGNE et Jean-Marc SCHNELL se sont réunis début août pour revoir la formule STAPS et présentés une nouvelle monture à Nicolas BUREL, responsable de la formation STAPS.









## 5. Ecoles d'arbitrage

- Les modalités d'inscription d'une école d'arbitrage ne changent pas. La date limite d'inscription est fixée au 30 novembre 2018.
- Une réunion avec les clubs aura lieu le mardi 09 octobre 2018 à 19h30 à la Maison des Sports. Les clubs qui ont une école d'arbitrage doivent être obligatoirement présents à cette réunion. Ceux qui souhaitent en créer une, seront les bienvenus également.
- La CDO rappelle que pour les écoles d'arbitrage de niveau 2, il est obligatoire de saisir les arbitres clubs des rencontres sur FBI.

### 6. Divers

- Rappel: une astreinte est assurée par Yann MONTAGNE (06.16.46.17.20) et Jean-Michel ILTISS (06.23.08.15.68) à partir du vendredi après-midi jusqu'au dimanche soir. Celle-ci a pour but de gérer les retours de dernières minutes suite à une blessure, maladie, etc...
- Les Journées Nationales de l'arbitrage auront lieu cette saison du 17 au 31 octobre 2018. La CDO souhaite mettre à l'honneur les arbitres sur tous les matches départementaux lors de 2 week-ends comme l'an dernier.
- Suite aux sollicitations de plusieurs arbitres pendant les stages de rentrée, la CDO étudie la possibilité de créer un groupe arbitre sur Facebook.
- Rappel : conformément à l'article 46 du règlement sportif, les photos couleurs de licences présentées sur smartphone sont recevables par les arbitres.
- <u>Vœu Assemblée Générale</u>: une demande a été faite par un club qui souhaitait savoir s'il était possible qu'une journée d'encadrement effectuée par un arbitre officiel soit reconnue et rémunérée à même titre qu'une rencontre avec désignation.
  - ⇒ Réponse de la CDO : une indemnisation d'un arbitre officiel pour former ses arbitres club va à l'encontre de la politique fédérale en matière d'arbitre club et d'école d'arbitrage.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le Président de la CDO clôt la séance à 21h00.

Le Président de la CDO Yann MONTAGNE







